



CONTRE PROPOSITIONS DE INTERSYNDICALE CFTD CGT FAFPT SUD UNSA – POINT 1 SUR LES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL DU 17 NOVEMBRE 2023

Concernant le projet de Lignes Directrices de Gestion qui nous est présenté, les revendications et points de désaccords de l'intersyndicale sont les suivants :

En termes de carrière, de métiers, d'avancement de grade et de promotion, l'intersyndicale revendique :

- ❖ Le respect des ratios votés en 2017, et l'augmentation du nombre de promus au grade d'agent de maîtrise.
- ❖ La prise en compte de notre demande récurrente de justification écrite concernant l'avis porté par la collectivité en cas d'avis défavorable ou d'absence de croix
- ❖ La précision des durées de carence en fonction de l'échelle des sanctions et le retrait de la notion de carence pour les rappels à l'ordre
- ❖ La suppression de la priorisation des postes d'encadrement pour le passage de C1 à C2, de B1 à B2 et de A1 à A2
- ❖ Le ciblage de tous les postes d'encadrement dans les lycées et CREPS en catégorie B, et la priorisation des catégories B titulaires d'examen et de concours lors du recrutement
- ❖ Une réflexion sur la déprécarisation des agents des services généraux

En termes de prévention des risques professionnels, l'intersyndicale revendique :

- ❖ La priorisation de la prévention primaire, afin de limiter les maladies professionnelles, les arrêts de travail et les accidents de service, facteurs d'absentéisme
- ❖ L'intégration systématique de la F3SCT EN AMONT de tout projet de changement d'outils et/ou d'organisation du travail et le développement du réseau des Assistants de Prévention, y compris dans les lycées et les CREPS
- ❖ Une meilleure évaluation de la charge de travail dans les lycées, CREPS et services généraux, le renforcement des effectifs pour favoriser la possibilité de bénéficier d'une

retraite anticipée pour les agents qui la demandent, et la révision de la politique de remplacement pour faire face au recul de l'âge de la retraite, notamment dans les lycées, mais aussi les services

En termes d'action sociale, l'intersyndicale revendique :

- ❖ La révision annuelle de la subvention du COS en fonction de la masse salariale
- ❖ La participation de l'employeur au titre de l'action sociale pour les repas pris au sein des restaurations scolaires/CREPS, et l'élargissement de la distribution des titres restaurant pour les ARL tous les jours de fermeture de la restauration scolaire
- ❖ La mise en place d'une réflexion sur les actions d'atténuation de l'augmentation des coûts des transports et des difficultés de conciliation vie personnelle/vie professionnelle notamment dans les lycées, les CREPS, les ERM et les services territoriaux

En termes de « dialogue social », l'intersyndicale revendique :

- ❖ Le passage pour avis des organigrammes des lycées et CREPS en Comité Social Territorial, en lien avec la mise en place des fiches emplois, des indicateurs de dotation et les résultats des dialogues de gestion.